



**Commune de MONTECH**  
Département de Tarn et Garonne

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

**EXERCICE 2021**

---

**Commune de Montech**  
1 Place de la Mairie  
BP 5  
82700 MONTECH  
Tél : 05.63.64.82.44

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.  
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE .....</b>	<b>3</b>
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	4
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.1).....	4
1.4. NOMBRE D'ABONNES .....	4
1.5. EAUX BRUTES .....	5
❖ Prélèvement sur les ressources en eau .....	5
❖ Achats d'eaux brutes.....	6
1.6. EAUX TRAITÉES .....	6
❖ Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021.....	6
❖ Production.....	6
❖ Achats d'eaux traitées.....	7
❖ Volumes vendus au cours de l'exercice.....	7
❖ Autres volumes.....	8
❖ Volume consommé autorisé.....	8
1.7. LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS) .....	8
<b>2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE .....</b>	<b>9</b>
2.1. MODALITES DE TARIFICATION .....	9
2.2. FACTURE D'EAU TYPE (D102.0).....	10
2.3. RECETTES .....	12
<b>3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>13</b>
3.1. QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1).....	13
3.1. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2B).....	13
3.2. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU.....	15
❖ Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	15
❖ Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	16
❖ Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	16
❖ Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	17
3.3. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3).....	17
<b>4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>19</b>
4.1. BRANCHEMENTS EN PLOMB .....	19
4.2. MONTANTS FINANCIERS .....	19
<b>ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR AEP.....</b>	<b>19</b>
4.3. ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE.....	20
4.4. AMORTISSEMENTS .....	20
4.5. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....	20
<b>5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU.....</b>	<b>21</b>
5.1. ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P109.0) .....	21
<b>6. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS .....</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXE 1 : DELIBERATION D'APPROBATION DU RPQS AEP 2021.....</b>	<b>23</b>

	....25
<b>ANNEXE 2 : RAPPORT DDT82 – EAU .....</b>	<b>26</b>

# 1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

➤ Nom de la collectivité : Montech

➤ Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune

➤ Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

➤ Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Montech

➤ Existence d'une CCSPL  Oui  Non

➤ Existence d'un schéma de distribution  Oui, date d'approbation\* : .....  Non  
 au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT

➤ Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 01/12/2016 (contrat DSP)  Non

➤ Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation\* : 07/10/2013 (annexe au PLU)  Non

---

\* Approbation en assemblée délibérante

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en  **Délégation par Entreprise privée**

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 1<sup>er</sup> janvier 2017
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2024
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : -
- Nombre d'avenants et nature des avenants :  
**Avenant n°1 : intégration de la bache de stockage de 1200m<sup>3</sup> créée et passage en compte de renouvellement**  
 Impact financier :
  - Modification de la part fixe du délégataire : 40,85 €HT (valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2017)
  - Modification de la part proportionnelle du délégataire : 0,8840 €HT/m<sup>3</sup> (valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2017)
 Applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022
- Nature exacte de la mission du prestataire : production et distribution d'eau potable

## 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **6 318** habitants au 31/12/2021 (6 469 au 31/12/2020).

Remarque : Estimation revue avec une moyenne de 2,1 habitants / branchements.

## 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **3 009** abonnés au 31/12/2021 (2 952 au 31/12/2020).

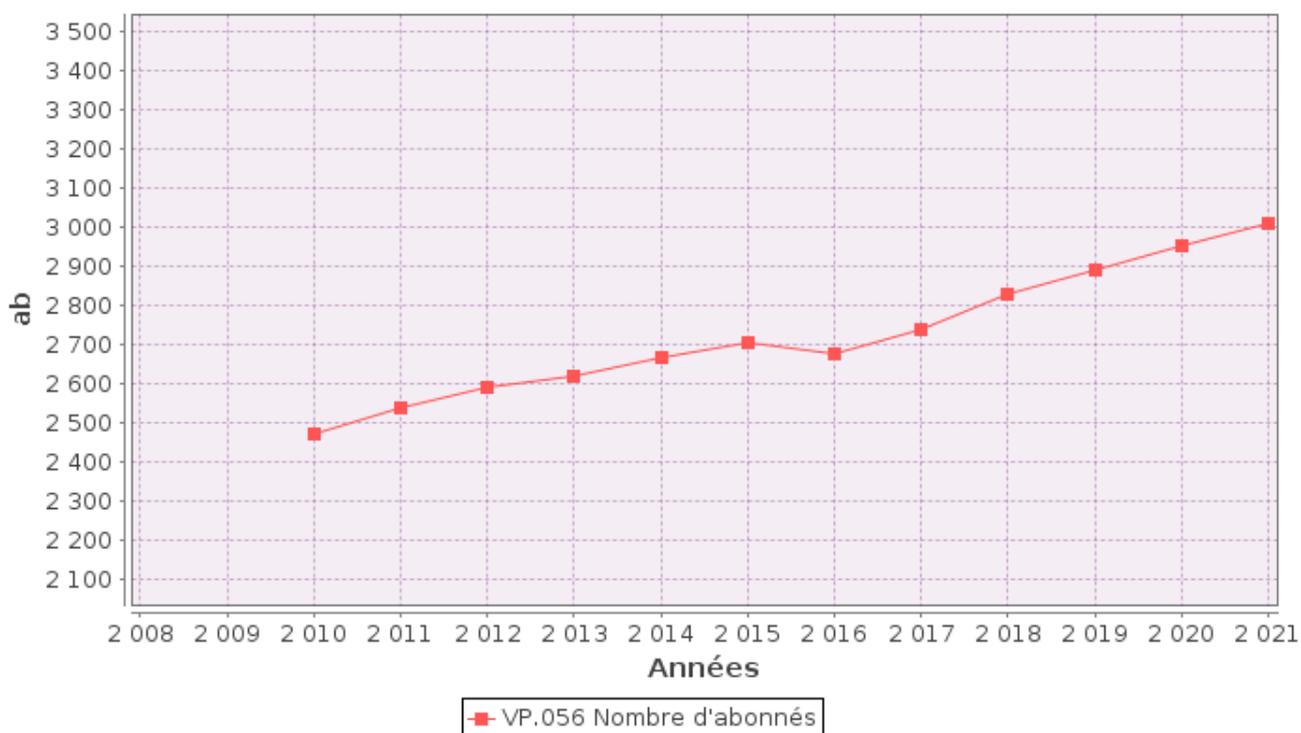
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés 31/12/2021
Montech	2 892	2 952	3 009
<b>Total</b>	<b>2 892</b>	<b>2 952</b>	<b>3 009</b>
Variation	<b>2,3%</b>	<b>2,1 %</b>	<b>1,9 %</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 28,89 abonnés/km au 31/12/2021 (28,38 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,1 habitants/abonné au 31/12/2021 (2,19 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 102,8 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2021. (98,12 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2020).



## 1.5. Eaux brutes

### ❖ Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 476 848 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2021 (464 710 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>
Prélèvement d'eau	Garonne	1 200 <sup>3</sup> /j 438 000 m <sup>3</sup> /an	414 167	464 710	476 848
<b>Total</b>	-	-	414 167	464 710	476 848
Variation	-	-	-2,6 %	12,2 %	2,6 %

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 2%.

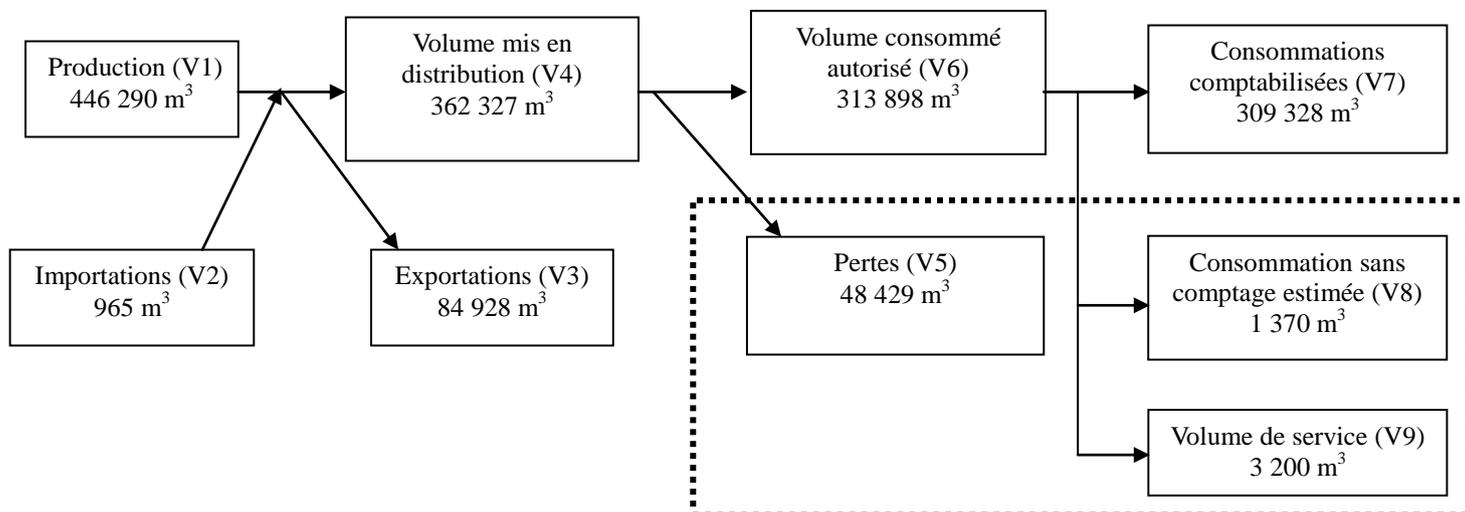


## Achats d'eaux brutes

Sans objet

### 1.6. Eaux traitées

#### Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



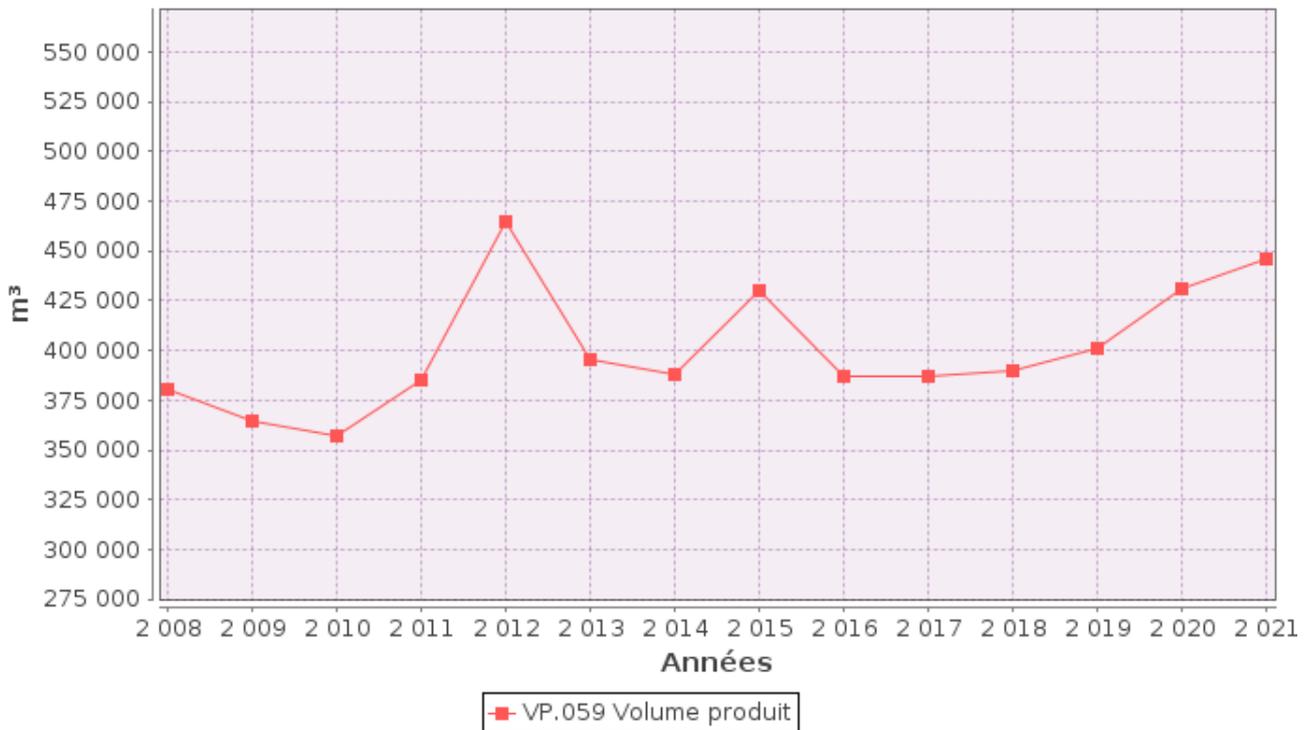
## Production

Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Usine Saint Blaise	Floculation / Décantation / Filtration sur sable / Filtration sur charbon actif / Ozonation / Chloration

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Prélèvement d'eau en m <sup>3</sup>	400 898	430 774	446 290
<b>Total du volume produit (V1) en m<sup>3</sup></b>	<b>400 898</b>	<b>430 774</b>	<b>446 290</b>
Variation	2,8 %	7,5%	3,6%
Indice de protection de la ressource	80	80	80



### Achats d'eaux traitées

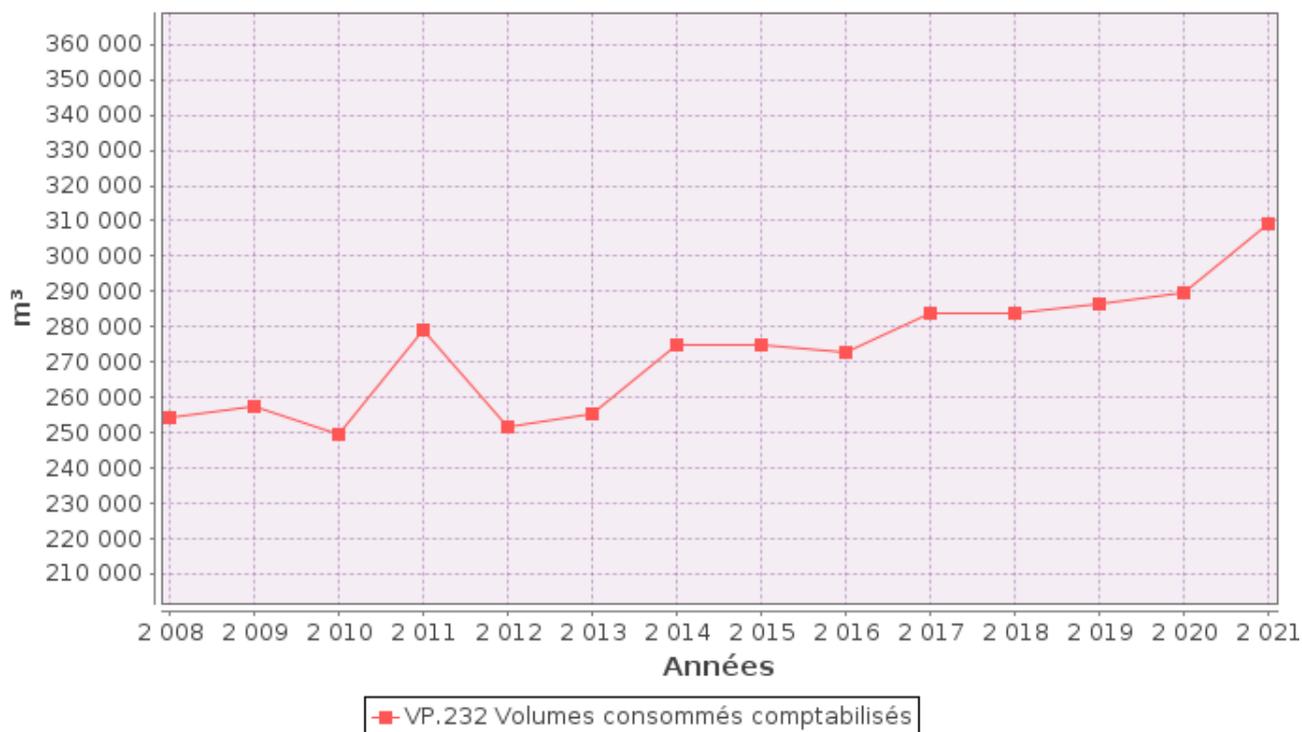
Fournisseur	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Commune d'Escatalens – volume en m <sup>3</sup>	817	1 661	965
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2) en m<sup>3</sup></b>	<b>817</b>	<b>1 661</b>	<b>965</b>
<b>Variation</b>	<b>-27,6 %</b>	<b>103,3%</b>	<b>-41,9%</b>
<b>Indice de protection de la ressource exercice 2017</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>80</b>

Remarque : Nous avons pris comme hypothèse un indice de protection de la ressource identique à celui du captage en Garonne.



### Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques	286 560	289 652	309 328	
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>286 560</b>	<b>289 652</b>	<b>309 328</b>	<b>6,8 %</b>
Commune de Finhan	67 756	76 043	84 928	
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>67 756</b>	<b>76 043</b>	<b>84 928</b>	<b>11,7 %</b>



### Autres volumes

	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	1 370	1 370	1 370	0 %
<b>Volume de service (V9)</b>	900	800	3200	300 %

Remarque : forte augmentation du volume de service (V9) car passage en trop plein d'eau traitée dans la bache suite à un problème de communication en juillet 2021.



### Volume consommé autorisé

	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	288 830	291 822	313 898
<b>Variation</b>	1,1%	1 %	7,6 %

## 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 104,15 kilomètres au 31/12/2021 (104,03 au 31/12/2020).

Remarque : L'augmentation du linéaire est due à la mise à jour des plans.

## 2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/07/2022
<b>Part de la collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)				
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	10,6 €	10,6 €	10,6 €
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN ____			
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )				
	Prix au m <sup>3</sup>	0,51 €/m <sup>3</sup>	0,51 €/m <sup>3</sup>	0,51 €/m <sup>3</sup>
Autre : _____		€	€	€
<b>Part du délégataire</b>				
Part fixe (€ HT/an)				
	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	42,8 €	44,58 €	49,10 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )				
	Prix au m <sup>3</sup>	0,9201 €/m <sup>3</sup>	0,9584 €/m <sup>3</sup>	1,0625 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>				
Taxes				
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %	5,5 %
Redevances				
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0698 €/m <sup>3</sup>	0,069 €/m <sup>3</sup>	0,069 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m <sup>3</sup>	0,33 €/m <sup>3</sup>	0,33 €/m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement	___ €/m <sup>3</sup>	___ €/m <sup>3</sup>	___ €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	___ €/m <sup>3</sup>	___ €/m <sup>3</sup>	___ €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 20/12/2014 effective à compter du 01/01/2015 fixant les tarifs du service d'eau potable.

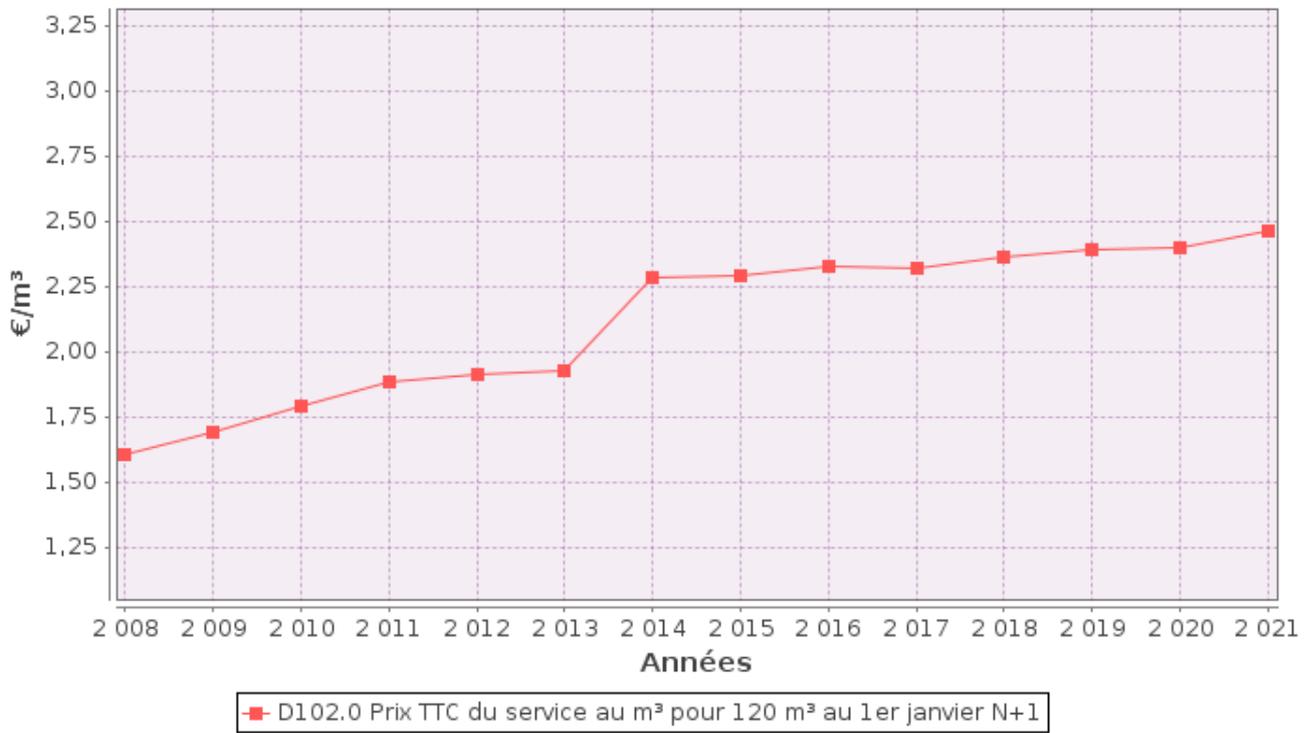
## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	10,60	10,60	0%
Part proportionnelle	61,20	61,20	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	71,80	71,80	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	42,80	44,58	4,2%
Part proportionnelle	110,41	115,01	4,2%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	153,21	159,59	4,2%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,38	8,28	-1,1%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	39,60	0%
VNF Prélèvement : .....	—	—	—%
Autre : .....	—	—	—%
TVA	15,01	15,36	2,3%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	62,99	63,24	0,4%
<b>Total</b>	<b>288,00</b>	<b>294,63</b>	<b>2,3%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,40</b>	<b>2,46</b>	<b>2,5%</b>

Remarque : Pour rappel, l'avenant n°1 (cf. p.4) inclue une modification financière au 1er juillet 2022.



**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- *Part du délégataire dû à l'indexation du prix (selon contrat DSP)*

## 2.3. Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	172 309,87*	179 835,96*	192 426,25*	
<i>dont abonnements</i>	30 947,05*	31 888,53*	32 417,83*	
<i>dont vente d'eau en gros</i>	0	0	0	
Recette d'exportation d'eau brute	-	-	-	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-70,14	- 6 232,17*	- 607,07*	
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>172 239,73</b>	<b>173 603,79</b>	<b>191 819,18</b>	<b>10,5 %</b>
Recettes liées aux travaux	0	0	0	
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	0	
Autres recettes (préciser)	-	-	-	
Total autres recettes	-	-	-	
<b>Total des recettes</b>	<b>172 239,73</b>	<b>173 603,79</b>	<b>191 819,18</b>	

### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	390 964,47*	417 762,36*	473 459,82*	
<i>dont abonnements</i>	121 159,81	127 493,76*	130 746,38*	
<i>dont vente d'eau en gros</i>	22 595,42	25 937,90*	25 937,90*	
Recette d'exportation d'eau brute	-	-	-	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-283,05	- 13 365,57*	- 1 342,15*	
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>390 681,42</b>	<b>404 396,79</b>	<b>472 117,67</b>	<b>16,7 %</b>
Recettes liées aux travaux	35 500,00 **	35 800**	23 500**	
Total autres recettes		35 800	23 500	
<b>Total des recettes</b>	<b>426 181,42</b>	<b>440 196,79</b>	<b>495 617,67</b>	

\*Montant issus du compte affermage SAUR

\*\*Montant issu du CARE

\*\*\* Aide CD82 pour construction réservoir semi enterré

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 754 534 € (720 276 € au 31/12/2020).

Remarque : les recettes globales comprennent également les redevances perçues pour les organismes publics ainsi que les produits accessoires.

## 3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	19	0	19	0	22	0
Paramètres physico-chimiques	28	1	26	4	30	1

**Remarque :** La non-conformité est due à la présence de métolachlore ESA sur l'analyse du 07/12/2021. Il s'agit du premier dépassement depuis le renouvellement du charbon actif, effectué en octobre 2020. L'exploitant a effectué des analyses le 23/12/2021 dont les résultats ont été conformes à la limite de qualité.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	96,4%	84,6%	96,7%

### 3.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-

dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		97,67%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	98,58%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	110

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Remarque : Pour l'exercice 2020, l'indicateur de connaissance était de 110.

### 3.2. Indicateurs de performance du réseau



#### Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

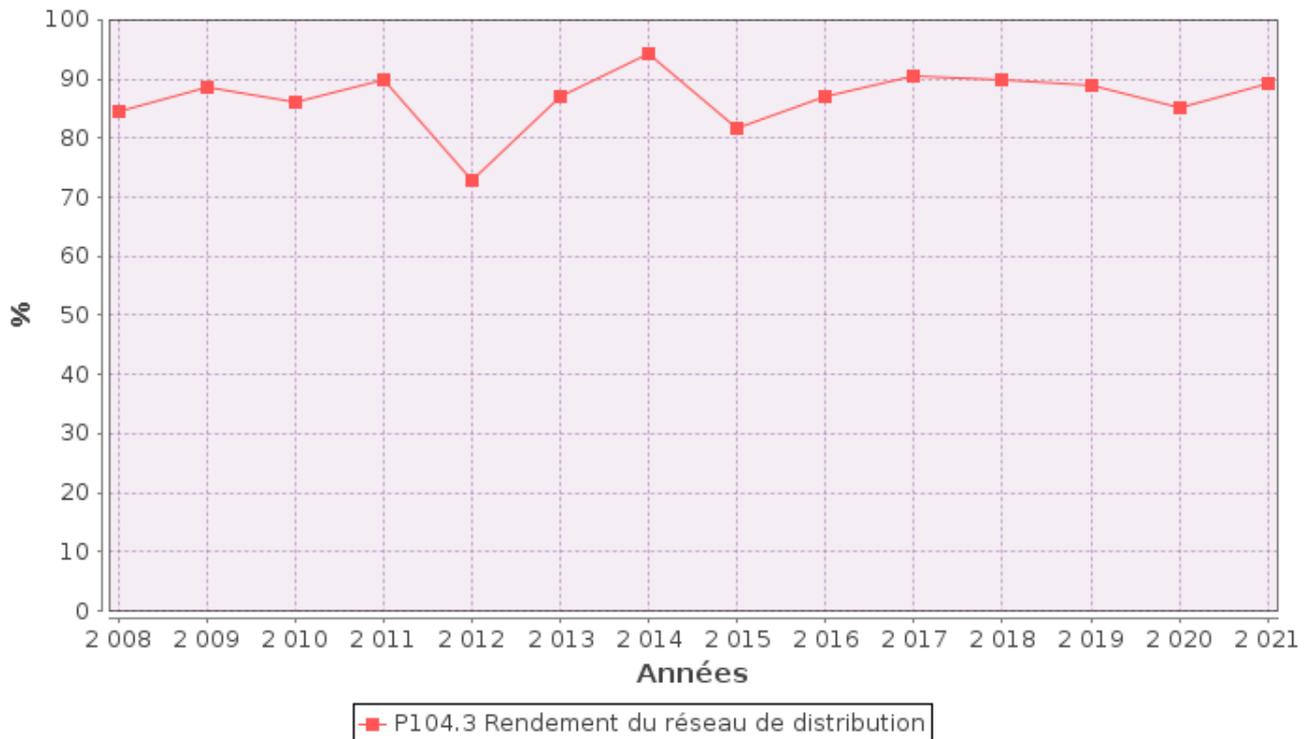
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	88,8 %	85,1 %	89,2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	9,48	9,69	10,49
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	85,8 %	81,3 %	85,4 %



### ❖ **Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)**

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,4 m<sup>3</sup>/j/km (1,8 en 2020).

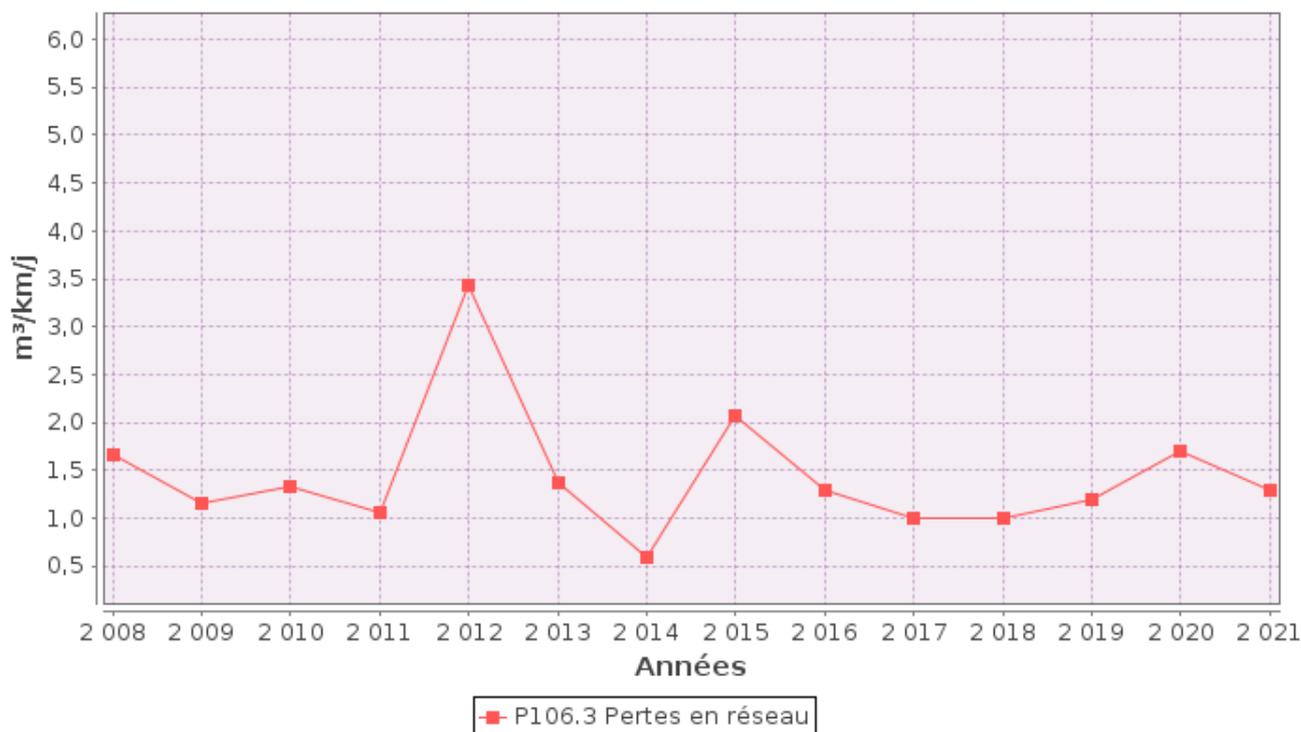


### ❖ **Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)**

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 1,3 m<sup>3</sup>/j/km (1,7 en 2020).



### ❖ Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,15% (0,3 en 2020).

### 3.3. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2020).

## 4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements	2 970	3 040	3 069
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	2	4	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	23	19	20
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements en plomb	8 %	17 %	0 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,8%	0,6 %	0,7 %

Remarque : Un branchement en plomb supplémentaire a été découvert.

### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
<b>Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire</b>	<b>531 473,26 €</b>	<b>612 618,62 €</b>	<b>216 853,93 €</b>
Sécurisation du château d'eau	7 048,23 €		
Mise en place d'un inverseur de source	6 559,32 €		
Mise en place d'un système radio pour liaison exhaure-station	10 499,73 €		
Mise en place d'un détecteur d'ozone	4 382,97 €		
Renouvellement canalisation secteur Eglise	20 219,50 €		
Renouvellement canalisation rue des Ecoles	132 237,81 €		
Renouvellement route du Tour de Ronde	298 895,70 €		
Renouvellement bd Lagal	34 574,00 €		
Renouvellement route de la Pisciculture	17 056,00 €		
Création d'un réservoir de stockage		595 931,15 €	124 841,23 €
Extension réseau route de Cadars		16 687,47 €	
Renouvellement route de la Pente d'Eau			92 012,70 €
<b>Montants financiers HT des études engagées pendant le dernier exercice budgétaire</b>	<b>17 178,90 €</b>	<b>14 625,89 €</b>	<b>10 890,64 €</b>
Création d'un réservoir d'eau potable	9 268,90 €	14 625,89 €	3 263,14 €
Actualisation du schéma directeur AEP	7 910,00 €		7 627,50 €
<b>Montants des subventions en €</b>	<b>0€</b>	<b>0€</b>	<b>37 987,50 €</b>
Montants des contributions du budget général en €	0€	0€	0€

### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0 €	0 €	469 937,26 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	-	-	-	-
	-	-	-	-

### 4.4. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 53 387,03 € (52 203,53 € en 2020).

### 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Période de mise en œuvre
Renouvellement canalisation route de la Pente d'Eau	105 296,80 € (en cours sur le marché 21T-02)	2022
Modification du captage en Garonne	700 000 €	2022 – 2024

## 5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

---

### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

---



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

144 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0005 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2021 (0 €/m<sup>3</sup> en 2020).

## 6. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	6 469	6 469	6 318
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,39	2,4	2,46
	<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	96,4%	84,6%	96,7%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	88,8%	85,1%	89,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,3	1,8	1,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,2	1,7	1,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,31%	0,3%	0,15%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0002	0	0,0005

## **ANNEXE 1 : DELIBERATION D'APPROBATION DU RPQS AEP 2021**

---

AR Préfecture

082-218201259-20220917-202209026-DE  
 Reçu le 19/09/2022  
 Publié le 19/09/2022

## DÉPARTEMENT DU TARN ET GARONNE

COMMUNE DE MONTECH  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Transmis en Préfecture  
 le :

\_\_\_\_\_

Notifié ou Publié le :

\_\_\_\_\_

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication/notification.

L'an deux mille vingt-deux, le 17 septembre à 9 heures, le Conseil municipal de Montech, dûment convoqué le 9 septembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (arrêté n°A.M.2022-02/82), sous la présidence de Monsieur Jacques MOIGNARD, Maire.

**Conseillers : 29**

Présents : 23                      Procurations : 6                      Absent : 0                      Votants : 29

**Membres présents :**

Monsieur Jacques MOIGNARD, Maire  
 Mesdames Messieurs ARAKELIAN Marie-Anne, GAUTIE Claude, LAVERON Isabelle, DAIME Guy, CASSAGNEAU Grégory, DOSTES Fanny, TAUPIAC Gérard, Adjoint.

Mesdames et Messieurs BELY Robert, BOSCO-LACOSTE Fabienne, CARCELLE Corinne, DAL-SOGLIO Didier, DECOUDUN Isabelle, FOURNIER Galina, GOUNY Claire, JEANDOT Philippe, LENGARD Eric, LOY Bernard, MONBRUN Chantal, ROUSSEAUX Xavier, D'HEILLY Catherine, LAGRANGE Eric, NEVEUX Alexandre.

**Membres représentés :**

Mme LLAURENS, représentée par M. GAUTIE  
 Mme BELLINOT, représentée par Mme ARAKELIAN  
 Mme EDET, représentée par M. MOIGNARD  
 Mme FOURNIER C., représentée par M. TAUPIAC  
 M. NDEREYIMANA, représenté par M. ROUSSEAUX  
 Mme DE CASTELNAU, représentée par M. LAGRANGE

**Membre absent excusé :**

M. NEVEUX est désigné secrétaire de séance.

**Délibération n° 202209D26**

**Objet : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'adduction en eau potable – Exercice 2021**

Votants : 29                      Abstention : 0                      Exprimés : 29                      Contre : 0                      Pour : 29

Le rapporteur donne lecture du rapport suivant :

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du service public d'adduction en eau potable ;

Considérant que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération ;

Considérant qu'en application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)) ;

Considérant que le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours ;

Considérant que le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ;

Considérant les documents remis en commissions Urbanisme et Voirie Réseaux Bâtiments communaux et sécurité le 7 septembre 2022 ;

Après présentation de ce rapport ;

AR Prefecture

082-218201259-20220917-202209D26-DE  
Reçu le 19/09/2022  
Publié le 19/09/2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'adduction en eau potable ;
- Décide mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).

Fait et Délibéré les Jours, Mois et An,  
Que dessus, Pour Extrait Certifié Conforme,  
Montech, le 19 septembre 2022

Le secrétaire de séance, Alexandre NEVEUX

Le Maire, Jacques MOIGNARD



## **ANNEXE 2 : RAPPORT DDT82 – EAU**

---

# L'INF eau

La feuille d'information sur l'eau potable

## 2022



## TARN-et-GARONNE

(Données 2020 issues de l'observatoire de l'eau et de l'assainissement (observatoire SISPEA))

**TERRITOIRE**  
124 944 abonnés

**EXPLOITATION**  
75% des abonnés gérés en affermage

**PRODUCTION**  
29 usines  
20 551 188 m<sup>3</sup> d'eau potable produite (2020)

**DISTRIBUTION**  
8 288,6 km de réseau  
14 805 549 m<sup>3</sup> consommés (2020)

**QUALITÉ**

**PRIX**  
307,20 € pour 120 m<sup>3</sup>  
2,56 €/m<sup>3</sup>

**LES DONNÉES**

Au 1er janvier 2021 les services publics (entités de gestion) d'eau potable sont gérés par 32 structures, à savoir :

- 25 syndicats,
- 4 communes,
- 3 établissements publics de coopération intercommunale (communautés de communes, communauté d'agglomération).

Deux grands types de gestion sont en place dans le département : la délégation de service public (DSP) et la régie (directe ou avec prestation).  
**Le plus répandu est l'affermage avec 75 % des abonnés.**  
Les principaux délégataires en 2020 sont VEOLIA et la SAUR.

80 % des services assurent l'ensemble de la compétence « eau potable » (production, transfert et distribution). Les autres services achètent de l'eau ou adhèrent à un syndicat de production. Ils exercent la compétence distribution.  
L'origine de l'eau est superficielle pour 73 %, souterraine pour 16 % et mixte pour 11 % grâce à des systèmes de réinfiltration de nappes (volume total prélevé pour l'eau potable en 2020 : 20 556 298 m<sup>3</sup>).

En 2020 les abonnés domestiques ont consommé 14 805 549 m<sup>3</sup> soit en moyenne 119 m<sup>3</sup>/abonné/an. Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le rendement moyen du réseau est de 77%.

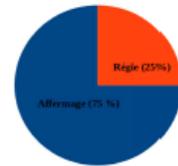
Les bilans fournis par l'Agence Régionale de Santé (ARS) indiquent que l'eau est de bonne qualité sur le plan bactériologique.  
Sur le plan chimique, le S-métolachlore et ses métabolites (ESA et OXA métolachlore) ont été détectés sur de nombreuses unités de distribution (UDE). Quand la valeur mesurée dépassait le seuil de 0,1 µg/l pour chaque substance (limite de qualité), une information circonstanciée a été systématiquement mise en place auprès des collectivités concernées et de leurs abonnés.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé.  
Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera en moyenne pondérée 307,20 € (sur la base du tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2021, toutes taxes comprises).  
Ces montants comprennent : la part de l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, la part de la collectivité pour les investissements et les taxes.

Les données sont issues de l'observatoire de l'eau  
Pour plus d'informations vous pouvez consulter : <http://www.services.eafrance.fr>

Pour écrire au référent départemental de l'observatoire de l'eau et de l'assainissement une seule adresse mél : [ddt-sispea@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-sispea@tarn-et-garonne.gouv.fr)

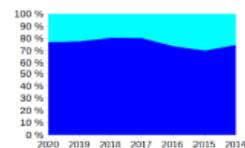
Les services sont majoritairement des syndicats.



### ORIGINE DE L'EAU POTABLE

- Eau de surface : 73 %
- Eau souterraine : 16 %
- Eau mixte : 11 %

### Rendement de réseau



Les informations sur la qualité de l'eau consommée au robinet sont disponibles sur votre facture d'eau, en mairie et sur Internet via les sites :

- <https://orobnat.sante.gouv.fr/>
- [https://carto.atlasante.fr/1/ars\\_metropole\\_udi\\_infactures.map](https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infactures.map)



### Répartition des montants collectés

Exploitant, collectivité	: 79 %
AEAG	: 15,5 %
TVA	: 5,5 %



DDT Tarn-et-Garonne, le 26/04/2022